



Déclaration CFDT-VNF au CA du 10 mars 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Cher(e)s collègues,

Nous pouvons penser que 2021 avait été une année compliquée pour Voies navigables de France mais force est de constater que l'année 2022 ne semble pas vouloir être mieux notamment pour les personnels qui vont être confrontés à des difficultés financières de par la crise économique naissante qui s'est aggravée avec l'actualité internationale.

Comme le dénonce une partie de plus en plus grande des usagers et leurs représentants et au risque de nous répéter, nous ne pouvons que dénoncer à nouveau le manque de moyens humains et de fonctionnement qui génère au quotidien des difficultés grandissantes pour le personnel dans l'accomplissement de ses missions. Car, ne l'oubliez-pas, la conduite de la modernisation de l'établissement augmente de façon significative cette charge ce qui s'additionne à la fatigue des périodes pandémiques que nous venons de traverser et à l'anxiété sur la crise économique annoncée.

Vous aurez beau mettre en avant la pause relative sur la baisse des effectifs (-30 cette année), elle n'en est pas une ! Non seulement elle demeure une baisse mais en plus, VNF devra rembourser le crédit temporaire de 60 ETPT dès l'an prochain et les années suivantes. La CFDT-VNF vous martèle donc que ce n'est plus tenable !! VNF a déjà eu de grosses difficultés l'an dernier, comment voulez-vous qu'il soit possible de faire plus cette année avec moins de moyens... Faudra-t-il recruter encore en 2022, à coup de milliers d'euros, des centaines d'intérimaires pour faire la jonction entre les besoins de l'établissement et les plafonds d'emplois qui lui sont alloués en loi de finances? Cette pression sur les ETP est d'autant plus aberrante que VNF atterrit chaque année en dessous du plafond d'emplois ETPT voté par le parlement et que l'Europe rembourse à l'établissement près d'un million d'euros, soit l'équivalent d'une trentaine d'ETP, au titre du temps passé par nos agents sur des projets européens.

Vous proposez aujourd'hui une charte déontologique avec tout un processus pédagogique de formation-sensibilisation, incontournable pour tous les personnels en place et les nouveaux arrivants mais, comme pour bon nombre d'autres applications ou process qui se mettent en place au sein de l'établissement, comment pouvez-vous imaginer que les personnels arriveront à se dégager le temps nécessaire pour appréhender ces nouveaux dispositifs et pour s'y inscrire? Imaginez-vous qu'ils feront cela durant leurs soirées ou leurs week-ends ? D'autant plus qu'à ce jour, de nombreux personnels sont encore non équipés ou sous équipés ce qui accentue la fracture entre les personnels de terrain et les autres.

La multiplication des séminaires ou autres grandes messes souvent pilotées par des AMO extérieurs ne fera pas une meilleure acceptabilité de ce qui est devenu inacceptable, « inabsorbable » !

Non seulement nous ne voterons pas favorablement sur ces orientations en matière d'emploi mais nous dénonçons l'absence de cohérence entre les moyens et les objectifs fixés et la casse de notre établissement qui, faute d'être en capacité de tout faire, va devoir prioriser, par pragmatisme ou par affichage, en sacrifiant toute une partie de ce qui faisait la richesse de la voie d'eau, à savoir le petit gabarit.

Nous ne pouvons à ce titre qu'exprimer notre solidarité avec la tribune du collectif d'acteurs de la voie d'eau qui crie : « stop à la mort des canaux ». Nous ne sommes ainsi plus les seuls à dénoncer cette orientation ! Il vous sera de plus en plus compliqué d'éluder ces alertes ou de les traiter comme vous prenez l'habitude de le faire, Monsieur le Président et Monsieur le directeur général, avec condescendance et ironie malvenue à l'égard de certain(e)s administrateurs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs de l'Etat et de la direction, **il est plus que temps que vous agissiez enfin si vous ne souhaitez pas voir des voies navigables disparaître !**

Nous demandons donc à nouveau un moratoire sur la baisse des effectifs dans le cadre de la clause de revoyure du COP, prévue dès la fin d'année prochaine pour 2023. D'ailleurs, c'est même une inversion de la courbe au moins jusque 2025 qu'il faudrait pour donner les moyens à VNF de se transformer et de se moderniser dans des conditions dignes. En préalable de la modernisation, il est nécessaire de vous être assuré d'une indispensable et parfaite régénération de nos réseaux et de la capacité de VNF et de son personnel à les entretenir.

Pour finir, nous nous interrogeons sur la revoyure annoncée du COP à l'horizon 2023 avec l'entrée en vigueur d'un plan de résilience annoncé par le gouvernement. Quelles garanties avons-nous aujourd'hui sur les budgets de demain ? Déjà largement insuffisants, que deviendront les orientations de VNF si en plus du manque d'effectifs, l'établissement se retrouve en manque de capacités financières ?

Cher(e)s administrateurs, nous prenons nos responsabilités et nous tenons notre rôle en vous alertant une nouvelle fois. Vous devrez assumer vos décisions, notamment si, vous validez en l'état ces orientations d'emplois par un vote de convenance ! Cela reviendra à acter que selon vous, les conditions actuelles sont réunies pour permettre de relever les grands défis qui sont devant VNF et son personnel.

Pour la CFDT-VNF, il est désormais temps de penser et d'agir autrement et de donner les moyens à VNF de ses ambitions et aux personnels de les mener à termes.

Les représentants CFDT-VNF au
Conseil d'Administration